

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: - (2003)
Heft: 546

Artikel: Le nouveau round de négociations sectorielles entre la Suisse et l'UE : un état des lieux
Autor: Mock, Hanspeter
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-886264>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le nouveau round de négociations sectorielles entre la Suisse et l'UE: Un état des lieux

Entamées en juin 2001, les négociations portant sur un second paquet d'accords sectoriels entre la Suisse et l'Union européenne (UE) sont aujourd'hui très avancées et devraient aboutir prochainement. Il n'est cependant pas trop tard pour en dresser un bref état des lieux.



Hanspeter Mock

Premier Secrétaire ambassade de Suisse en France

Le contexte

En juin 2001, entraient en vigueur les accords sectoriels entre la Suisse et l'UE ("Bilatérales I"). Pour mémoire, ces accords concernent le transport aérien et terrestre, la libre circulation des personnes, la recherche, les marchés publics, l'agriculture ainsi que l'élimination des obstacles techniques au commerce.

Parallèlement, la Suisse et l'Union Européenne décidaient d'ouvrir de nouvelles négociations bilatérales sur dix thèmes. Ceux-ci regroupent d'une part les quelques dossiers qui n'avaient pas pu être compris dans le premier paquet, mais que les deux parties s'étaient promis de régler

(services, imposition des pensions des fonctionnaires retraités de l'UE vivant en Suisse, produits agricoles transformés, environnement, statistiques, programmes médias ainsi que programmes éducation/formation professionnelle/jeunesse) et, d'autre part, les nouveaux thèmes soumis par l'UE (lutte contre la fraude et fiscalité de l'épargne) et par la Suisse (coopération en matière de justice, police, asile et migration).

Dans le souci constant de parvenir à un résultat globalement équilibré pour l'ensemble des négociations, la Suisse a insisté pour les mener en parallèle et de façon coordonnée, sous réserve du secteur des services, que les deux parties ont convenu de séparer des neuf autres dossiers afin de se donner le temps de trouver des solutions aux questions complexes qu'il englobe.

Les points encore en discussion

Actuellement, les négociations sont très avancées, voire terminées dans un certain nombre de dossiers. Les questions encore ouvertes portent essentiellement sur les trois dossiers suivants:

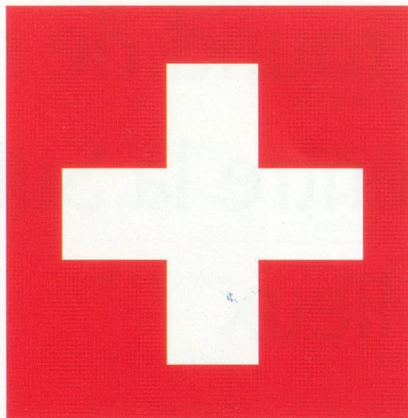
► La fiscalité de l'épargne:

Entamées à la demande de l'UE, les négociations visent à trouver un système équivalent à l'échange automatique d'informations entre autorités fiscales, tout en préservant le secret bancaire. La solution retenue doit encore être entérinée par le Conseil de l'UE. Il s'agit pour la Suisse d'instaurer une retenue d'impôt à la source (de 15% dans un premier temps, puis de 35%) de tout intérêt versé par un agent payeur se trouvant en Suisse au bénéfice de personnes physiques ayant leur domicile fiscal sur le territoire de l'UE. Le produit de cette

retenue serait reversé, à raison de 75% aux Etats membres de l'UE. Toutefois, les clients étrangers des banques pourront choisir entre la retenue d'impôt et une déclaration volontaire aux autorités fiscales de leur pays. En outre, la Suisse est prête à s'engager à prévoir, en cas de réciprocité, une assistance administrative en cas d'escroquerie fiscale au sens du droit suisse. La simple soustraction d'impôt ne serait pas concernée par cet accord.

► **La lutte contre la fraude:**

Il s'agit pour les parties d'éviter que le territoire suisse soit utilisé pour des activités de contrebande (p. ex de cigarettes) ou d'autres comportements délictueux, au détriment des autorités fiscales communautaires. Pour ce faire, la Suisse offre une nette amélioration de l'assistance administrative et de l'entraide judiciaire dans le domaine des impôts indirects, qu'elle est disposée à étendre, au-delà des cas d'escroquerie, à la soustraction d'impôt qualifiée, notion qui doit encore faire l'ob-



jet d'une définition acceptable par les deux parties.

► **La coopération en matière de justice, de police, d'asile et de migration:**

à l'heure actuelle, la Suisse se trouve exclue de la coopération en matière de sécurité intérieure mise en place par l'UE. Entourée par des Etats pratiquant cette coopération, elle a tout intérêt à pouvoir s'y joindre. Les négociations sont quasiment terminées. Les questions encore ouvertes

(principe de la double-incrimination en matière de coopération judiciaire pénale, clause de consultation en cas de développement de l'acquis de Schengen incompatible avec une règle fondamentale de l'ordre juridique suisse) devront faire l'objet d'un accord politique, que la Suisse appelle de ses vœux, étant entendu qu'il s'agit là pour elle d'un élément essentiel au nécessaire équilibre global des négociations.

Pour le Conseil fédéral, la conclusion de ce second round de négociations avec l'UE est dans l'intérêt des deux parties. Toutefois, elle ne sera possible que si le résultat global est équilibré. Du point de vue du gouvernement, la Suisse, en proposant un système de retenue à la source, a apporté une contribution déterminante à la solution du problème de la fiscalité de l'épargne. Il attend dès lors que des solutions satisfaisantes soient rapidement trouvées aux quelques points encore ouverts s'agissant de la fraude et de la coopération judiciaire.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE
CHIMIE
MONTPELLIER

SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE AU SERVICE DU MONDE INDUSTRIEL

Formations de très haut niveau, transfert de technologies, recherche et ouverture à l'international, l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier (ENSCM), partenaire du monde industriel, participe plus que jamais à l'effort d'innovation et de conquête économique déployés par les industries utilisatrices des savoir-faire de la chimie.

Comptant parmi les premières grandes écoles de chimie de France et formation d'excellence au sein du Pôle Chimie montpelliérain, l'ENSCM a pour vocation première de former des ingénieurs généralistes de très haut niveau destinés aux entreprises et structures oeuvrant notamment dans les grands secteurs suivants : chimie lourde, chimie fine, santé, pharmacie.

La stratégie de l'école emprunte conjointement trois axes de développement :

- Renforcer les activités de ses grandes unités de recherche labellisées CNRS dans leurs domaines d'excellence : matériaux catalytiques et catalyse en chimie organique, hétérochimie moléculaire et macromoléculaire, matériaux inorganiques et membranes. Les écoles doctorales des universités et de l'école y trouvent appui.
- Développer les coopérations pédagogiques et technologiques avec les entreprises industrielles. Chaque élève construit son projet par le choix d'options et de stages totalisant de 9 à 20 mois chez ses tuteurs industriels. Deux unités de valorisation et de transfert de technologies ont été créées : une unité Pilote industriel en chimie fine organique ; le Centre Techno-Membranes opérant dans le domaine des techniques de séparation par membrane.
- S'ouvrir largement à l'international, dans le cadre de nombreux programmes européens, ou, plus encore, grâce à des accords de coopération avec des universités ou des entreprises à l'étranger.

Cette stratégie développée frontalement permet notamment à l'école de signer en moyenne une centaine de conventions par an.

CONTACT ENSCM

Claude Coquelet, chargé des Relations Industrielles
8 Rue de l'Ecole Normale - 34296 Montpellier Cedex 5

Tél. : 04 67 14 43 74 - Fax. : 04 67 14 43 53 - Email : coquelet@enscm.fr - www.enscm.fr

